



La sécurité routière dans le Bas-Rhin

Février 2017

2 personnes, et plus précisément 2 automobilistes, sont décédées dans des accidents survenus sur les routes du Bas-Rhin en février 2017, contre 7 personnes en février 2016.

Depuis le début de l'année 2017, le nombre d'accidents corporels ainsi que le nombre de personnes tuées et de personnes blessées ont baissé par rapport à la même période de l'année 2016.

L'ACCIDENTALITE

Évolution du nombre d'accidents et de victimes

	Nombre d'accidents				Personnes Tuées à 30 jours			Personnes blessées hospitalisées			Total Personnes blessées					
	2016		2015		2016		2015	2016		2015	2016		2015			
mars	2016	62	2015	48	2016	2	2015	0	2016	20	2015	26	2016	77	2015	70
avril	2016	66	2015	44	2016	3	2015	4	2016	36	2015	15	2016	85	2015	48
mai	2016	82	2015	60	2016	2	2015	3	2016	39	2015	32	2016	104	2015	82
juin	2016	73	2015	75	2016	6	2015	2	2016	34	2015	40	2016	97	2015	90
juillet	2016	65	2015	59	2016	2	2015	6	2016	32	2015	27	2016	81	2015	73
août	2016	63	2015	41	2016	4	2015	2	2016	24	2015	21	2016	70	2015	57
septembre	2016	96	2015	69	2016	2	2015	4	2016	25	2015	20	2016	123	2015	79
octobre	2016	72	2015	54	2016	2	2015	5	2016	31	2015	20	2016	90	2015	60
novembre	2016	69	2015	45	2016	6	2015	2	2016	21	2015	18	2016	72	2015	51
décembre	2016	76	2015	53	2016	8	2015	4	2016	35	2015	19	2016	101	2015	64
janvier	2017	36	2016	46	2017	1	2016	2	2017	10	2016	16	2017	45	2016	60
février	2017	52	2016	49	2017	2	2016	7	2017	22	2016	19	2017	66	2016	56
Total		812		643		40		41		329		273		1011		790
Évolution sur 12 mois glissants		26,3%			-2,4%			20,5%			28,0%					
Cumul	2017	88	2016	95	2017	3	2016	9	2017	32	2016	35	2017	111	2016	116
Évolution entre 2017 et 2016 (de janvier à février)		-7,4%			-66,7%			-8,6%			-4,3%					

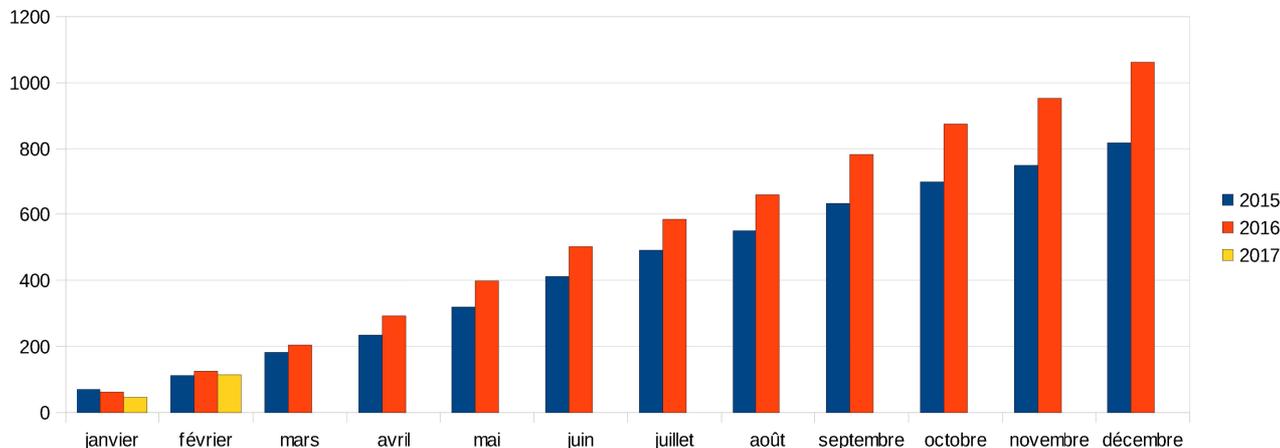
Direction
Départementale
des Territoires
du Bas-Rhin

Service Sécurité -
Transport - Ingénierie
de Crise

Unité Sécurité
et Circulation
Routières

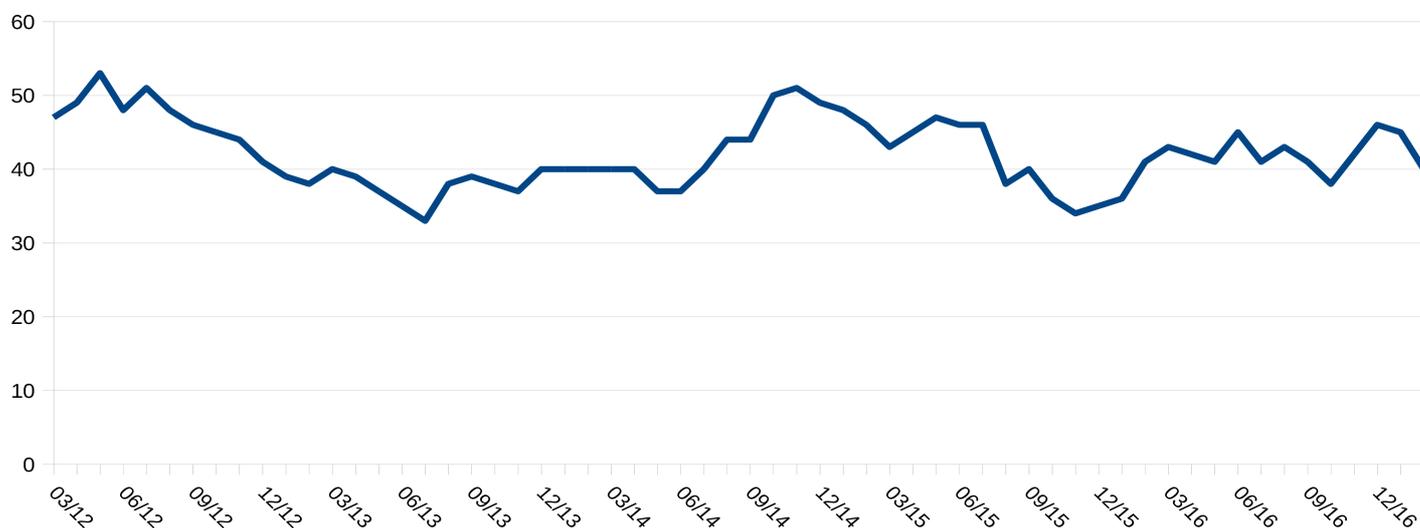
Contact O.D.S.R.
Anne MOUGIN
☎ 03.88.88.90.61

Nombre de victimes (personnes tuées ou blessées) en cumul mensuel



LES ACCIDENTS MORTELS

Nombre de personnes tuées sur 12 mois glissants



Nombre de personnes tuées par catégories en 2017

VICTIMES	0 - 13 ans	14 - 17 ans	18 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	≥ 65 ans	Total 2017	Total 2016
Piétons							0	4
Bicyclettes							0	8
Cyclomoteurs							0	0
Motocyclettes							0	1
Véhicules légers				1	2		3	33
Poids lourds							0	0
Autres							0	0
Total 2017	0	0	0	1	2	0	3	46
Total 2016	4	0	5	8	17	12		

LES ACCIDENTS MORTELS

Février 2017

Localisation des accidents mortels en février 2017 dans le Bas-Rhin



Bilan contrasté sur les routes en janvier 2017 : moins d'accidents, moins de blessés mais plus de décès

Selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR), 257 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en janvier 2017, contre 236 en janvier 2016, soit une augmentation de 8,9%. Cela porte donc à 3 490 le nombre de décès sur les routes au cours des douze derniers mois (+1,6%).

Ce chiffre recouvre cependant des réalités contrastées selon les catégories d'usagers : tandis que les **mortalités des automobilistes et des motocyclistes sont plutôt stables en moyenne sur les douze derniers mois, celles des piétons et des cyclistes connaissent une forte hausse** (respectivement +18% et +12%). **Celle des cyclomotoristes est en forte baisse (-22%)**.

La **mortalité des 18-24 ans, orientée à la baisse**, retrouve le niveau d'il y a deux ans, le plus bas enregistré alors que **celle des personnes âgées de 65 ans ou plus est en hausse quasi-continue depuis trois ans**.

Les autres indicateurs du mois de janvier sont orientés à la baisse : les accidents corporels diminuent de 3,4%, le nombre total de victimes tuées ou blessées sur les routes recule de 4,3% et le nombre de personnes hospitalisées diminue quant à lui de 7%.

En savoir plus : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/les-actualites>

Signature d'une charte nationale d'engagements pour lutter contre l'alcool au volant

Le jeudi 2 mars, la Sécurité Routière et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) ont signé une charte nationale d'engagements pour lutter contre l'alcool au volant. Cette charte concrétise des actions mutuelles entre cette branche d'activité et la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières (DSCR). Ainsi, **les campagnes et outils de communication sur les dangers de l'abus d'alcool au volant, les soirées de prévention, ou la promotion des consommations sans alcool seront relayés** au sein des établissements des adhérents de l'UMIH.

L'État s'engage également à fournir un **support pédagogique** à la formation des stagiaires qui se préparent à gérer un établissement sur la **conduite à tenir et les risques d'engagement de leur responsabilité pénale face à une personne qui a trop bu**.

L'État s'engage enfin à **faciliter les contacts entre les préfetures et les adhérents de l'UMIH** afin que les services de l'État **interviennent efficacement lors des événements où une vente d'alcool non réglementée est organisée**. Seulement 10% de l'alcool en France est consommé dans les cafés, les restaurants et les établissements de nuit.

Signature d'une nouvelle Convention État-Assureurs pour renforcer la prévention des risques routiers

Monsieur Bruno LE ROUX, Ministre de l'Intérieur, et Monsieur Bernard SPITZ, Président de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), ont signé une nouvelle Convention de partenariat en faveur de la prévention des risques routiers.

Fruit d'un travail entre le Ministère de l'Intérieur, la Sécurité routière et les assureurs, la nouvelle convention quinquennale signée le 21 février 2017 fixe **trois axes d'actions prioritaires** : la **lutte contre les principaux facteurs de risques d'accident** (vitesse excessive ou inadaptée, abus d'alcool, usage de produits stupéfiants, distracteurs), la **réduction en nombre et en gravité des accidents des deux-roues motorisés** et le **développement de l'éducation routière**, notamment auprès des jeunes.

Chaque assureur s'engage ainsi à affecter annuellement au moins 0,5% de ses cotisations en responsabilité civile automobile. Les sommes dédiées aux priorités définies par la Convention passeront de 50% à 65%.

En savoir plus : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/les-actualites>

Lancement en Normandie de l'expérimentation des voitures-radar conduites par un opérateur externalisé sous le contrôle de l'État

Emmanuel BARBE, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, a présenté le 24 février 2017, à la préfecture d'Évreux, les premières voitures-radar conduites par un seul opérateur sur des itinéraires contrôlés depuis un centre de supervision et lancé, en Normandie, l'expérimentation qui permettra, au 1er septembre prochain, que la conduite des voitures-radar lancées en 2013 soit confiée à des prestataires privés. Ce test de plusieurs mois est destiné à permettre l'homologation du nouveau système et ne donnera lieu à aucune contravention.

En savoir plus : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/les-actualites>

Le ministère de l'Économie et des Finances engagé dans une action exemplaire en faveur de la sécurité routière

Le 10 février, Laurent de Jekhowsky, Secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, a signé à Bercy, en présence d'Emmanuel Barbe, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, la charte « Engagements du ministère de l'Économie et des Finances en faveur de la sécurité routière ». Cette charte comprend **7 engagements : proscription des conversations téléphoniques au volant, sobriété exigée sur la route, port obligatoire de la ceinture de sécurité, respect des limitations de vitesses, temps de repos intégrés dans le calcul des temps de trajet, sensibilisation et formation des agents à la sécurité routière et promotion des équipements de sécurité pour les conducteurs de deux-roues.**

Ces 7 engagements découlent de l'appel national aux entreprises lancé le 11 octobre 2016 par les ministres du Travail et de l'Intérieur afin que les employeurs s'engagent fortement dans le domaine de la sécurité routière. Près de 500 entreprises ont déjà signé cet appel (www.routeplussure.fr).

En savoir plus : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/les-actualites>

« L'annonce » un court-métrage diffusé dans près d'un millier de salles de cinéma

Afin d'incarner l'onde de choc d'un accident sur les proches des victimes, la Sécurité Routière a choisi le réalisme. C'est la première fois en France que le thème de l'annonce aux familles fait l'objet d'un film. Pour ce faire, quatre gendarmes appartenant à des brigades d'Île-de-France ont été interviewés sur leur lieu de travail par le réalisateur. Un court-métrage documentaire de 5 minutes a été tiré de ces interviews. Ils y racontent d'abord le déni des familles, puis « les hurlements, les pleurs, les cris » des familles déchirées. Des scènes toujours présentes dans leurs mémoires. L'annonce s'inscrit dans une communication plus large visant à faire prendre conscience de l'impact de la mortalité routière sur la vie des personnes, bien au-delà de l'accident lui-même.

En savoir plus : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/les-actualites>

L'Agence Wallonne pour la sécurité routière lance une nouvelle campagne contre la somnolence au volant

La somnolence est responsable de 10 à 20% des accidents mortels sur les routes wallonnes et de 20 à 30% des accidents mortels sur autoroute. Pendant le mois de février, des moutons bienveillants ont rappelé aux usagers de la route de faire une pause pour se remettre d'aplomb dès que les premiers signes de fatigue se manifestent.

En savoir plus : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/les-actualites>

Le Centre de ressources de Sécurité Routière est à la disposition du grand public pour toute information, **les mardis et jeudis de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00**. De nombreux outils sont disponibles (affiches de sécurité routière, dépliants d'information,...), et peuvent être prêtés pour des opérations de sécurité routière (éthylotests électroniques, vidéos, etc...) : **Centre de ressources de Sécurité Routière**

DDT du Bas Rhin

Tél : 03.88.88.90.70



DDT du Bas-Rhin
Service Sécurité Transports et Ingénierie de Crise -
Unité Sécurité et Circulation Routières
14 rue du Maréchal Juin BP 61003
67070 Strasbourg cedex

